

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 1992

DELIBERATION N° 5

Opérations d'acquisitions approuvées

Le Directeur du Conservatoire est autorisé à signer les actes authentiques après négociation amiable, à notifier les décisions de préemption, à diligenter les procédures d'expropriation en vue de réaliser les acquisitions foncières correspondant aux opérations énumérées ci-après.

Les superficies sont données à titre indicatif et l'autorisation reste valable pour une variation de surface de plus de 10%. Le Président du Conseil d'Administration a pouvoir pour apprécier les modifications plus importantes.

Le programme pluriannuel d'acquisition s'effectue dans la limite des prix fixés par le service des Domaines.

	<u>Surface</u> (ha)
1 - MANCHE - MER DU NORD	
<u>NORD - PAS DE CALAIS</u>	
<i>Pas de Calais</i>	
1. Cap Blanc Nez , Fond Pignon - Sangatte	50 (extension)
2. Cap Gris Nez - Audinghen	105 (extension)
<i>Somme</i>	
3. Baie de Somme - Boismont - Ponthoile - Noyelles	500 (extension)
<u>HAUTE NORMANDIE</u>	
<i>Seine Maritime</i>	
4. Cap d'Ailly - Ste Marguerite s/Mer- Varengeville s/Mer	120

	<u>Surface</u> (ha)
<u>BASSE NORMANDIE</u>	
<i>Manche</i>	
5. Dunes de Biville - Biville	200
6. Tourbière de Mathon - Lessay	16
7. Pointe du Grouin du Sud - Vains	85
II - ATLANTIQUE - BRETAGNE	
<u>BRETAGNE</u>	
<i>Ille et Vilaine</i>	
8. Anse du Verger - Cancale	20 (extension)
<i>Côtes d'Armor</i>	
9. Ile des Hébihens - Saint Jacut de la Mer	20
<i>Finistère</i>	
10. Les Blancs Sablons - Le Conquet	10 (extension)
<i>Morbihan</i>	
11. Kerpenhir-Loperec - Locmariaquer	30 (extension)
12. Penhap - Ile aux Moines	25 (extension)
<u>PAYS DE LA LOIRE</u>	
<i>Vendée</i>	
13. Ile du Pilier - Noirmoutier en l'Ile	4
<u>POITOU-CHARENTES</u>	
<i>Charente Maritime</i>	
14. Ile de Ré, Fiers d'Ars - Loix en Ré - Ars en Ré	
- Prise de la Lasse	20
- Le Martray	40
15. Marais du Douhet (St. Georges d'Oléron - La Brée les Bains)	420
<u>AQUITAINE</u>	
<i>Gironde</i>	
16. Fleury (Delta de l'Eyre) - Le teich	41
III - MEDITERRANEE	
<u>PROVENCE - COTE D'AZUR</u>	
<i>Var</i>	
17. Port d'Alon - St. Cyr sur Mer	25
(Une fois l'acquisition réalisée, autorisation est donnée au CELRL d'acquérir des servitudes de protection sur le surplus de la propriété).	
18. Presqu'île de Giens - Hyères	14

	<u>Surface</u> (ha)
19. Vallat de Conques et de la Tripe - Bormes les Mimosas	50
20. Cap Blanc - Bormes les Mimosas (Une fois l'acquisition réalisée, autorisation est donnée au CELRL de passer un bail emphytéotique ou toute convention appropriée, mettant le Fort à la disposition de l'association syndicale des propriétaires de Cap Benat qui finance l'opération à hauteur de 100%)	6,5
IV - CORSE	
<i>Corse du Sud</i>	
21. Migini - Belvédère Campomoro	19 (extension)
22. Fazzio-Testa - Bonifacio	221
V - LACS (Pour mémoire)	
VI - RIVAGES D'AMERIQUE	
<i>Guadeloupe</i>	
23. Pointe Canot - Gosier -	12 (extension)
24. Pointe à Bacchus - Petit Bourg	35
<i>Guyane</i>	
25. Crique et Pripri Yiyi - Sinnamary - Iracoubo	15 200 (affectation)
VII - OCEAN INDIEN (Pour mémoire)	